REGLEMENT JEU « NOEL VINTAGE AVEC COCA-COLA CHEZ POULAILLON » JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL – TIRAGE AU SORT

Règlement:

Au Moulin Poulaillon, SARL au capital de 2 000 000 €, - SIRET 430 201 236 00162 APE 1071 – RCS MULHOUSE, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un Jeu intitulé : «Noël vintage avec Coca-Cola chez Poulaillon».

Adresse du Jeu : Poulaillon, Service Marketing, «Noël vintage avec Coca-Cola chez Poulaillon», 8 rue du Luxembourg 68310 Wittelsheim.

Ce Jeu, sans obligation d'achat, valable entre le 16 Décembre 2019 et le 29 Décembre 2019, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 15 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine, hors Corse, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Pour jouer, les participants devront suivre les étapes suivantes :

- 2. Liker la page Facebook officielle de Poulaillon.
- 3. Tagger leurs amis pour participer au jeu

Toute personne ayant suivi les conditions de participation ci-dessus participera au Jeu.

Tous profils incomplets, erronés, contrefaits ou réalisés de manière contrevenante au présent règlement seront éliminés du Jeu.

Un joueur ne peut participer qu'une seule fois au Jeu depuis son propre compte Facebook, sous peine d'être éliminé du Jeu. Chaque joueur est tenu de participer en personne. Un joueur ne peut créer qu'un seul profil, sous peine d'être éliminé du Jeu. Il est formellement interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à la société organisatrice et non pas à Facebook. Les participants reconnaissent que Facebook ne parraine pas et ne gère pas le Jeu de quelque façon que ce soit et ne saurait en conséquence engager sa responsabilité s'agissant de l'organisation ou du déroulement de l'opération.

Un tirage au sort réalisé par Poulaillon le 30 Décembre 2019, désignera les gagnants par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- 1 frigo 100 ans Coca-Cola d'une valeur unitaire de 985€ TTC.
- 5 enceintes 100 ans Coca-Cola d'une valeur unitaire de 42,62€ TTC.
- 2 radios enceinte bluetooth 100 ans Coca-Cola d'une valeur unitaire de 17,50€ TTC.
- 10 carnets USB A5 100 ans Coca-Cola d'une valeur unitaire de 15,28€ TTC.
- 1 réveil vintage 100 ans Coca-Cola d'une valeur unitaire de 13,13€ TTC.

Les gagnants seront contactés par Poulaillon, par message privé sur Facebook, dans un délai de 15 jours à compter de la date de tirage au sort, afin que le gain et le processus leur soient communiqués.

Les gagnants devront indiquer à Poulaillon leurs coordonnées de livraison (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone) par message privé Facebook, dans un délai de 21 jours, afin de recevoir leur lot. Sans réponse de la part des gagnants dans les 21 jours à compter de l'annonce des résultats, ces derniers perdront définitivement le bénéfice de leur dotation et celle-ci ne sera pas remise en jeu.

Avant la remise des dotations, le gagnant pourra être tenu de justifier son identité.

Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de son représentant légal pour obtenir son lot.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Poulaillon se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

Aucun nom de gagnant ne sera communiqué par téléphone, courrier, courrier électronique ou tout moyen de communication, hormis la confirmation par message privé visés ci-avant.

La dotation sera envoyée au gagnant, dans un délai de 60 jours à compter de la date de l'annonce des résultats.

Le présent règlement pourra être consulté sur la page Facebook officielle de Poulaillon : https://www.facebook.com/Poulaillon/? tn =%2Cd%2CP-R&eid=ARCUxdH54Q5AhsQx 5LtTg6rXjqzTVJEk-2 9Stcl5xHmy0fKycqPFlptJyXifOnmsAtzO2LBtR8Zcmu.

La participation au Jeu implique l'acception entière et sans réserve du Règlement.

La responsabilité de Poulaillon ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement le gagnant du bénéfice de sa dotation.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent Jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit Jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous

adresser au Service Marketing par voie postale en écrivant à Poulaillon Service Marketing 8 rue du Luxembourg 68310 Wittelsheim ou par voie électronique à info@poulaillon.fr.

Vos données seront automatiquement supprimées dans les 120 jours suivant la fin du Jeu, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre.